

SAINTE-JULIE EN BREF

Le bulletin d'information de la Commune de Sainte-Julie

LA CANTINE SCOLAIRE À SAINTE-JULIE : QUEL AVENIR ?

Mercredi 02 novembre 2016 :

Les membres du bureau de l'association Les P'tits Julicyens annoncent au maire le départ de leur directrice. Ils font part de leurs difficultés à recruter dans ce type de poste ainsi que de leurs doutes quant à l'avenir de l'association. Les dirigeants annoncent également leur souhait de passer le relais de la gestion de l'association. Lors de cette rencontre, ils sollicitent l'aide de la mairie quelle qu'en soit la forme.

Mercredi 09 novembre 2016 :

Le bureau de l'association Les P'tits Julicyens organisent une réunion d'information pour leurs adhérents.

Lundi 14 novembre 2016 :

Compte-tenu des éléments en sa possession à ce moment-là, la commission municipale des Affaires Scolaires se réunit pour évoquer l'avenir de la cantine scolaire à Sainte-Julie.

Les membres de la commission prennent acte de la démission de la directrice de l'association Les P'tits Julicyens. L'association a lancé une procédure de recrutement et a pallié par des mesures provisoires à ce manque de personnel.

Après avoir examiné toutes les solutions (budgétaires et effectif communal), la commission estime que pour éviter la rupture de l'activité, la solution la plus réaliste est la reprise de l'activité cantine par la mairie en cas de recrutement infructueux.

Lundi 21 novembre 2016 :



Une réunion est organisée entre le bureau de l'association, Les P'tits Julicyens et la commission municipale des Affaires Scolaires. La procédure de recrutement, lancée par l'association, n'a pas encore abouti, mais elle est toujours en cours. Le bureau de l'association est malgré tout plus optimiste quant à l'avenir de l'association. Il semble en effet que quelques parents pourraient prendre la relève au sein du conseil d'administration. La commission municipale des Affaires Scolaires, constate que de manière générale, les parents ne souhaitent pas s'impliquer dans la gouvernance et préfèrent utiliser un

service en tant que simples consommateurs.

Le plan B proposé par la commission est le suivant :

En cas de recrutement infructueux d'un directeur :

- La reprise de l'activité cantine sera faite par les services de la mairie.
- La gestion de l'activité de garde périscolaire sera conservée par Les P'tits Julicyens.
- Compte-tenu du temps de mise en place, cette reprise ne pourra être effective qu'à partir du deuxième trimestre 2017.
- Cette proposition devra être validée par le conseil municipal.

Lundi 05 décembre 2016 :

A l'ordre du jour du conseil municipal du 05 décembre est donc prévue une décision à prendre sur l'avenir de la cantine.

Les membres de la commission des Affaires Scolaires proposent au conseil municipal, dans le cas où l'association Les P'tits Julicyens n'aurait toujours pas de directeur au 1^{er} janvier 2017 :

- la reprise de la gestion de l'activité cantine par la mairie.
- la conservation de la gestion de l'activité périscolaire par l'association Les P'tits Julicyens
- le démarrage au 2^{ème} trimestre 2017 de l'activité cantine, reprise par la mairie, afin que la mise en place de cette solution soit faite sereinement (budget, organisation du personnel, contrat avec prestataire, gestion administrative, etc.).

Après débat, la délibération est adoptée par 12 voix pour et 2 abstentions.



LE BÂTIMENT SCOLAIRE À SAINTE-JULIE : QUEL AVENIR ?

Lors du débat sur l'avenir de la cantine, l'idée de la construction d'un groupe scolaire est réapparue, avec restaurant et locaux pour le périscolaire, intégrés. Ce Sainte-Julie en Bref hors-série est l'occasion de rappeler la position de la municipalité actuelle sur le sujet.

Le groupe scolaire intégré est une solution qui fait rêver ! La construction d'un bâtiment unique, dans le clos du silo, ou à la place du silo ? Quel élu julicyen n'en a pas rêvé ?

Cet emplacement, pratiquement au centre du village, avec un tènement de 4000 m² est le seul possible permettant la construction d'un bâtiment comprenant 7 salles de classes à minima, un ou deux dortoirs pour les maternelles, une salle de motricité adaptée, un restaurant scolaire, des locaux pour les activités périscolaires, une cour de récré, et cerise sur le gâteau, un parking accolé au bâtiment !

Malheureusement, le rôle d'un élu, ne consiste pas uniquement à faire rêver ses administrés ! Il lui faut surtout rester réaliste et garder les pieds sur terre !

En effet, le coût d'une construction de ce type est tel qu'il n'est pas envisageable à court ou moyen terme pour les finances d'une commune comme Sainte-Julie. Non pas que ce ne soit pas possible ! Avec les impôts ou les emprunts on peut tout faire, mais compte-tenu des priorités budgétaires définies par ailleurs et du bâtiment existant, ce n'est pas le choix qui a été retenu. Effectivement, les élèves sont accueillis décemment dans des locaux réhabilités et modernisés continuellement depuis les années 1990 mais en parallèle, il a fallu, entre autres sécuriser le village, refaire le bâtiment de la salle des fêtes qui accueille maintenant la bibliothèque et la cantine.

Les investissements réalisés depuis des années sur le bâtiment existant de l'école, les possibilités d'extension existantes sur le tènement actuel (avant ou arrière du bâtiment principal), la surface disponible dans les étages (bâtiment neuf ou ancien), font qu'il existe encore des solutions, même dans le cas d'une ouverture précipitée de classe. La formule intermédiaire des modules provisoires étant le passage obligé, la solution la moins onéreuse est l'extension en rez de chaussée avec réduction de la cour.

L'utilisation des étages (possibilité confirmée par l'expertise réalisée par la société Quali Consult en 2005) permise par le renforcement de la structure du plancher réalisé en 1987 lors de la première rénovation du bâtiment, avec création d'escalier de secours notamment, serait beaucoup plus chère.

A ce jour, malgré une évolution démographique très importante de Sainte-Julie, l'effectif des élèves est stable depuis une dizaine d'années (130 env.), les départs équilibrant les arrivées. L'avenir peut ainsi s'appréhender de façon assez sereine par toutes les parties prenantes, parents d'élèves, enseignants et élus municipaux.



LE CONSEIL D'ÉCOLE À SAINTE-JULIE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le conseil d'école est un rouage important dans le fonctionnement de l'école. Il peut, entre autres, émettre des avis ou des suggestions sur les deux sujets évoqués précédemment. En sont membres, le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe, les représentants des parents d'élèves élus, le maire, les conseillers municipaux chargés des affaires scolaires ainsi que le délégué départemental de l'Education Nationale. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

A Sainte-Julie, il est à noter que si le maire ne participe pas personnellement au conseil d'école, ce n'est pas par désintérêt de sa part, mais tout simplement pour respecter un principe fondamental de fonctionnement de l'équipe municipale.

En effet, dans la plupart des domaines, afin de permettre un maximum d'efficacité ainsi qu'une bonne représentation de la population, le maire, en animateur de cette équipe, applique le principe de délégation. C'est pourquoi, à Sainte-Julie, c'est l'adjointe déléguée aux Affaires Scolaires qui représente le maire de la commune dans cette instance. Ce dernier accorde sa pleine confiance à ses adjoints et les soutient totalement dans les dossiers qu'ils ont à gérer.

Privilégier le collectif, ce n'est pas facile, en ces temps de concurrence exacerbée, mais c'est indispensable pour répondre le plus justement possible aux problématiques d'une collectivité.

Le Maire et son équipe, renouvellent tout leur soutien aux différents acteurs qui participent de près ou de loin à l'éducation de nos petits Julicyens.